



Lignes directrices pour les demandes de subventions

Appel à projets annuel - 2019

ALIPH propose deux types de programmes de subventions :

- un appel annuel à projets comportant deux échéances,
- un programme d'octroi de subventions immédiat pour les actions d'aide d'urgence.

Le présent document sert de référence pour fournir aux candidats les informations nécessaires relatives aux subventions accordées par ALIPH afin de soutenir la protection du patrimoine culturel dans les zones en conflit. Ces lignes directrices vous aideront à déterminer si vous devez faire une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets annuel. Les demandes de subvention doivent être déposées sur notre [plateforme en ligne](#).

Présentation d'ALIPH

Basée à Genève, ALIPH est une organisation à but non lucratif ayant obtenu le statut d'organisation internationale. Elle a pour vocation de contribuer à la protection du patrimoine culturel dans les zones en conflit. Il s'agit d'une initiative unique de coopération internationale réunissant des investisseurs publics et privés, créée pour soutenir financièrement des actions ayant trait à la prévention, la protection et la réhabilitation du patrimoine culturel menacé ou endommagé par un conflit. ALIPH accordera la priorité aux projets concrets ayant un impact direct sur le terrain. Pour en savoir plus, consultez notre [site Internet](#).

Les projets sélectionnés viseront à réaffirmer les principes fondateurs d'ALIPH, notamment la conviction que protéger le patrimoine dans les zones en conflit contribue au développement de valeurs telles que la paix et la réconciliation, la solidarité internationale, la cohésion sociale et le vivre-ensemble, la diversité culturelle, l'éducation et la formation, le développement local et durable, et l'égalité femme-homme.

Domaines d'intervention

ALIPH souhaite intervenir partout dans le monde, dans la mesure où les candidats considèrent et sont en mesure de démontrer que le patrimoine est mis en danger par un conflit. La notion de conflit est interprétée au sens large du terme de manière à englober les conflits interétatiques, les guerres civiles, les conflits asymétriques, le terrorisme, les troubles violents et autres perturbations soudaines conduisant à une situation instable. Les candidats doivent apporter la preuve que le patrimoine en question a été endommagé en raison d'un conflit, est menacé par un conflit ou a subi des dommages collatéraux du fait d'un conflit.

En accord avec cette conception, ALIPH a aussi la volonté de soutenir une notion large de ce que représente le patrimoine culturel, aussi bien matériel qu'immatériel. Les candidats seront invités à démontrer l'importance et la valeur pour la population ou les communautés locales du patrimoine culturel faisant l'objet de la subvention.



Objet

Par le biais de cet appel annuel, ALIPH étudiera les propositions de projet et sélectionnera les plus pertinents et durables. Les projets sélectionnés devront aussi répondre à des situations critiques et favoriser une étroite collaboration entre institutions. Cet appel vise à identifier les projets ayant une base scientifique solide et qui obtiendront des résultats sur le long terme. Pour connaître les critères de sélection et les coûts éligibles, reportez-vous aux indications ci-dessous.

Calendrier

Deux fois par an, les candidats auront la possibilité de soumettre des propositions formelles. Pour cette première édition, les candidats devront envoyer leur proposition avant le 15 mars 2019, à 15h CET. La réponse finale sera donnée en juillet 2019.

Montant

ALIPH n'a pas fixé de montants minimum ou maximum. Toutefois, les candidats devront apporter des preuves solides de la rentabilité du projet et fournir une description détaillée de l'utilisation des fonds en transmettant un budget réaliste. Celui-ci peut s'étaler sur plusieurs années consécutives si le projet justifie un soutien à long terme.

Langue

Cette proposition doit être soumise en anglais et inclure un résumé analytique en français et en anglais.

Institutions éligibles

- Institutions en charge de la protection, la conservation et la promotion du patrimoine culturel
- Institutions internationales, intergouvernementales et nationales
- Organismes privés (fondations, ONG, organismes à but non lucratif, organismes de charité, associations, etc.)

Les institutions souhaitant présenter leur candidature devront justifier des points suivants :

- Expérience(s) préalable(s) en protection du patrimoine (y compris la gestion de projets de taille comparable)
- Stabilité financière
- Capacité à livrer le projet
- Liens et réseaux locaux

Actions éligibles

ALIPH finance des projets dans trois domaines avec des résultats spécifiques attendus.

Type d'action	Résultat
Mesures de protection préventives	Atténuation des risques et limitation des dégâts
Actions d'urgence pendant des conflits	Protection du patrimoine culturel en danger
Actions post-conflit	Remise à disposition du patrimoine pour les populations locales (restauration, réhabilitation...)

Dans la proposition, les candidats doivent expliquer comment ils atteindront ces résultats et comment ils pourront mesurer les impacts.

Dans ce vaste champ d'intervention, ALIPH soutiendra les types d'action suivants :

- Documentation du patrimoine mobilier ou immobilier
- Évaluation des dommages
- Plans de réhabilitation
- Mise à l'abri des biens culturels et protection *in situ*
- Mesures de stabilisation d'urgence
- Travaux de restauration urgents pour les collections, les œuvres d'art ou le patrimoine bâti
- Reconstruction et réhabilitation de monuments, musées, sites
- Formation
- Activités de sensibilisation
- Recherche¹

Non exhaustive, cette liste présente toutefois les principaux domaines d'intervention d'ALIPH en matière de protection du patrimoine culturel.

Coûts éligibles

- Stabilisation et sécurisation de sites, lieux de conservation, et collections
- Achat d'équipement et de matériel
- Frais professionnels et honoraires d'experts
- Salaires et traitements pour le personnel de mise en œuvre requis
- Missions sur le terrain
- Sécurité et atténuation des risques
- Activités liées à l'éducation, l'apprentissage, la mobilisation et l'engagement des communautés locales
- Activités liées à la communication
- Diffusion des connaissances, publication de documents
- Formation²
- Recherche³

¹ Les projets de recherche peuvent être éligibles s'ils sont conçus pour soutenir la mise en œuvre ou fournir des données exploitables.

² Les activités de formation ne sont pas considérées comme un financement prioritaire en tant que projet indépendant, mais pourraient être intégrées dans un projet plus vaste afin d'assurer la durabilité de son impact ou comme élément de sa stratégie de mise en œuvre.

³ Les projets de recherche peuvent être éligibles s'ils sont conçus pour soutenir la mise en œuvre ou fournir des données exploitables.



ALIPH peut inclure des symposiums et publications, sans qu'ils soient toutefois prioritaires, à moins que l'impact attendu et la valeur ajoutée de l'action ne soient démontrés par le candidat.

ALIPH financera en priorité des coûts de projet directs. Les coûts administratifs ne doivent pas dépasser 10 % du budget total du projet.

Critères de sélection

Pour garantir l'éligibilité de votre projet, celui-ci doit répondre aux critères généraux suivants : **pertinence, qualité, durabilité et faisabilité.**

La **pertinence** inclut les exigences suivantes :

- **Niveau de menace ou dommages existants** : les candidats doivent démontrer que le patrimoine en question a subi des dommages ou de quelle manière il est menacé. Pour les dégâts effectifs, des photos devront être fournies. Pour les menaces imminentes, une description de la situation sera nécessaire, et des articles de presse ou un état des lieux local peuvent s'avérer utiles en vue d'illustrer la situation et les conditions sur le terrain.
- **Prise en compte des besoins sur le terrain** : votre projet doit apporter une réponse à des besoins identifiés et documentés.
- **Pertinence pour la population locale et les institutions gouvernementales** : votre projet doit respecter la volonté de la population locale et/ou des institutions locales. ALIPH recommande vivement que les porteurs de projet informent les autorités locales et les parties prenantes de leur projet.
- **Complémentarité avec d'autres initiatives** : veuillez éviter les doublons avec des actions existantes. Si des projets similaires existent déjà ou sont en préparation, vous devez démontrer la complémentarité de votre action.

La **qualité** inclut les exigences-suivantes :

- **Fondement scientifique** : votre projet doit reposer sur des considérations solides, soutenues par des preuves scientifiques.
- **Évaluation technique** : la solution que vous avez choisie de mettre en œuvre pour protéger le patrimoine doit s'appuyer sur des évaluations, en tenant compte des besoins et considérations techniques. Par exemple, votre projet doit être conçu de façon adéquate, suivre les normes établies, et la proposition doit englober les moyens matériels et services nécessaires.
- **Réalisme du budget** : ALIPH accordera une grande attention à la rentabilité du projet et à la manière dont la subvention est dépensée, et ce pour chaque poste budgétaire. Merci de fournir des devis pour les travaux réalisés par des tiers ou des sous-traitants.
- **Résultats durables** : votre projet doit être conçu de manière à générer des résultats à long terme.

Faisabilité et durabilité incluent les exigences suivantes :

- **Faisabilité et durabilité financières** : votre organisation doit avoir la capacité financière de mener et mettre en œuvre le projet, et doit disposer de réserves financières suffisantes pour démarrer le projet. Des exceptions peuvent être faites dans des situations spécifiques et d'extrême urgence confirmée. Cela signifie également que votre projet doit être financièrement viable et que les résultats à long terme ne doivent pas dépendre de financements futurs de la part d'ALIPH. Si des fonds sont nécessaires pour maintenir les résultats, votre

proposition doit inclure des options de financement.

- **Compréhension de la réalité locale :** votre projet doit reposer sur une connaissance réaliste de la situation sur le terrain, notamment d'un point de vue de la sécurité. Vous devez soit être basé dans le pays/la région du projet, soit être en mesure de vous appuyer sur un partenariat fort avec une institution locale. Merci de démontrer également comment seront atténués les risques.
- **Engagement des parties prenantes :** chaque institution ou groupe concerné par les résultats de votre projet doit être informé et approuver sa mise en œuvre.
- **Participation d'institutions et/ou communautés locales :** les institutions et/ou communautés locales doivent soutenir et encourager le projet. Dans la mesure du possible, elles peuvent également y participer. Les projets incluant une participation locale seront encouragés.

Rapports

Les rapports demandés devront être complets et inclure un rapport d'avancement à mi-projet et un rapport final. Le calendrier des rapports sera déterminé dans la convention de subvention. Les rapports doivent démontrer que les fonds ont été dépensé comme prévu dans la proposition de projet et le degré d'accomplissement des objectifs.

Les rapports doivent inclure (sans s'y restreindre) les éléments suivants :

Rapport d'avancement	Rapport final
Stade et évolution de la mise en œuvre du projet	Synthèse des activités, des objectifs et des impacts
Modifications du calendrier et des dépenses	Preuves de réalisation et d'impact à fournir
Risques nouvellement identifiés	Évaluation identifiant les défis
État actuel des dépenses	Rapport financier

Vos rapports devront être complets, mettre en avant les progrès accomplis, les réalisations et identifier ce qui a rencontré moins de succès.

Évaluation

Les rapports doivent inclure une évaluation, ayant pour objectif de rassembler des preuves pour démontrer l'impact du projet.

La sélection d'indicateurs pertinents est un élément décisif de cette évaluation pour mesurer et démontrer de quelle façon les objectifs décrits dans votre proposition de projet ont été atteints. Un indicateur est un marqueur de progrès.

Par exemple, pour démontrer que vous avez atteint l'objectif « impliquer la population locale » vous pourriez utiliser le nombre de visiteurs locaux du monument réhabilité et des témoignages qui montrent leur soutien à cette initiative.

Les données que vous collecterez pendant et à la fin du projet peuvent être de nature variée et peuvent inclure :

- Des photos ou vidéos montrant que le projet s'est déroulé (si cela est pertinent, des photos d'avant et après le projet peuvent être efficaces pour montrer le succès d'un projet)
- Des réactions de participants



- Des taux de participation ou de visite
- Des changements de comportement observés
- Des documents produits au cours du projet (inventaire, plans architectural...), etc.